



N° _____/PR/ RPPR-CAB

**COMPTE RENDU N°45
REUNION DU CABINET DU 25 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq janvier à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;

La réunion de ce jour, 25 janvier 2023, a connu la participation de messieurs :

- **Euloge Mesmin OBILI**, assistant principal, chargé de la documentation ;
- **Jean Baptiste MBAKO**, assistant, chargé des finances et de l'intendance ;
- **Maurice KAYA-KAYA**, chargés d'études ;
- **Augustin ATSANGO**, chargés d'études ;
- **Euloge Mesmin KOUMBA**, chargé d'études ;
- **Florent BALANDAMIO**, chargé d'études.

L'ordre du jour, amendé par le RPPR, comportait les points ci-après.

1. Adoption des comptes rendus des réunions du cabinet des 4, 9 et 16 janvier 2023.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 04 janvier 2023.
3. Point de l'exécution du programme d'activités de l'année 2022.
4. Projection des activités à mettre en œuvre en 2023.
5. Débriefing des missions d'évaluation des programmes et projets dans la partie septentrionale du pays.
6. Divers.

5. Débriefing des missions d'évaluation des programmes et projets dans la partie septentrionale du pays.

Le RPPR a commencé la réunion de ce jour par l'examen du point 5, pour tenir compte de la présence de l'assistant principal, de l'assistant chargé des finances et de l'intendance et des chargés d'études.

Il a donné la parole aux membres de chaque équipe de retour de mission dans la partie septentrionale du pays, pour faire un bref exposé du déroulement de leur descente sur le terrain.

Tour à tour, les intervenants ont rendu compte des missions effectuées dans la Likouala, la Sangha, la Cuvette, la Cuvette-ouest et les deux subdivisions du Département des Plateaux.

Les échanges qui se sont instaurés ont permis de noter que les missions, au nord du pays, se sont déroulées sans difficulté majeure. Un cas de panne de voiture a été toutefois signalée par l'équipe en charge des projets dans la subdivision nord du Département des Plateaux.

De ces échanges, le RPPR a fait une synthèse des constats et des leçons à tirer, qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- les autorités, dans les localités où se réalisent les projets, ne sont pas impliquées dans leur mise en œuvre. Elles n'en ont souvent aucune connaissance ;
- les autorités locales souhaitent que le RPPR les aide à obtenir des informations sur les programmes et projets publics à réaliser dans leurs zones de compétence respectives.
- les techniciens (directeurs départementaux), dans les localités de mise en œuvre des projets, ne sont pas systématiquement associés au suivi des chantiers ;
- les défauts constatés dans certaines infrastructures donnent à penser que le choix des maîtres d'œuvre n'a pas toujours été rigoureux. Dans bien des cas, les maîtres d'œuvre ne se sont jamais présentés aux autorités locales.

En vue du prochain démarrage des missions d'évaluation dans la zone sud du pays, le RPPR a instruit d'adresser des lettres aux préfets, sous-préfets, maires concernés par les projets à évaluer, pour leur annoncer l'arrivée des équipes.

Le RPPR a également recommandé d'entreprendre toute démarche permettant d'entrer en contact avec les maîtres d'œuvre des différents projets, à partir des ministères ou des partenaires.

L'examen de ce point achevé, le RPPR a annoncé aux participants à la réunion que, conformément au programme établi antérieurement, les missions dans la partie sud du pays démarreront dès le lendemain 26 janvier 2023.

La réunion du cabinet s'est poursuivie suivant l'ordre du jour initial, avec les participants habituels.

1. Adoption des comptes rendus des réunions du cabinet des 4,5 et 16 janvier 2023.

Le RPPR a apporté des amendements de forme et de fond aux trois (3) comptes rendus.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 4 janvier 2023.

A. Rappel des décisions

A.1. Rédiger des lettres aux ministres, préfets, sous-préfets et maires pour leur annoncer l'imminence des descentes des équipes sur le terrain.

A.2. Reformuler la fiche d'identification des programmes et projets de façon à la rendre plus explicite et facile à remplir.

A.3. Poursuivre les démarches en vue de l'installation d'un autocommutateur téléphonique numérique au cabinet.

B. Exécution des décisions

B.1. Les lettres aux ministres et aux préfets des Départements ont été signées et envoyées à leurs destinataires respectifs.

B.2. La fiche d'identification des plans, programmes et projets a été reformulée conformément aux orientations du RPPR. Elle comporte désormais cinq (5) pages.

B.3. Une deuxième société spécialisée dans l'installation des autocommutateurs a été contactée.

Elle a réalisé une étude technique et produit un devis dont le montant a été jugé prohibitif.

En définitive, le projet d'installation d'un autocommutateur au cabinet a été abandonné du fait de son coût excessif.

3. Point de l'exécution du programme d'activités de l'année 2022

Le RPPR a introduit l'examen de ce point à partir du document présentant les douze (12) actions prioritaires retenues pour être exécutées en 2022.

La revue desdites actions a donné de constater que la majorité d'entre elles ont été exécutées avec satisfaction. Certaines, tel l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets et la formation des utilisateurs sont en cours de réalisation pour la première et en attente pour la seconde.

Cependant, d'autres activités, à l'exemple de la création du site web, n'ont pas été exécutées parce que les démarches entreprises à cet effet ont manqué d'efficacité et de pertinence.

Le RPPR a également fait observer que l'on a manqué d'efficacité dans la mise en place d'un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers.

Tirant les leçons des faiblesses constatées dans l'exécution du programme d'activités 2022, le RPPR a demandé que l'on s'organise mieux et que l'on fasse preuve de plus de rigueur dans la définition des actions prioritaires et leur mise en œuvre en 2023.

4. Projection des activités à mettre en œuvre en 2023

Le RPPR a proposé, à l'examen des participants, une liste des activités à réaliser en 2023, en trois (3) rubriques :

- activités non abouties en 2022 et à reconduire en 2023 ;
- activités de base récurrentes de chaque année ;
- activités spécifiques de 2023.

L'examen du document, activité par activité, a conduit à l'adoption de treize (13) activités prioritaires pour 2023, réparties dans les trois (3) rubriques susmentionnées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question n'étant inscrite au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 15 heures 05 minutes.

Fait à Brazzaville, le 25 janvier 2023

La secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT